

en réponse à quatre postulats**le bilan positif d'une politique active du logement**

La Municipalité a adopté deux rapports-préavis dans lesquels elle analyse l'évolution du logement à Lausanne depuis l'an 2000, et ses perspectives jusqu'en 2030. Sa politique active, conforme au programme « 3'000 nouveaux logements durables », a permis d'atténuer le manque de logements offerts. Ces deux rapports-préavis sont adressés au Conseil communal en réponse à quatre postulats déposés entre 2012 et 2014.

L'étude du marché immobilier montre que depuis le début des années 2000, Lausanne a connu une croissance de sa population supérieure à l'offre de logements, impliquant une forte pression sur le taux de logements vacants. Elle montre également que les loyers lausannois, même s'ils se situent dans la fourchette basse en comparaison des autres grandes villes suisses, ont augmenté bien plus vite que les revenus, pesant fortement sur le budget des ménages. C'est ce constat qui a incité la Municipalité à intensifier sa politique du logement.

La Ville de Lausanne a contribué à la construction de plus de 20% du parc de nouveaux logements depuis le début des années 2000. Sous l'impulsion d'une accélération sensible des programmes publics, cette part est montée autour de 50% en 2016. Conformément au programme « 3'000 nouveaux logements durables » (2005), plus de 2'800 logements ont été mis en chantier depuis 2008, dans une logique de mixité sociale..

La loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et l'adoption prochaine du Plan directeur cantonal (PDCn) fixent un cadre quantitatif des perspectives immobilières à l'échelle de l'agglomération. D'ici à 2030, elle devrait compter 30'400 habitants et 15'000 emplois supplémentaires.. Le développement de la commune sera concentré sur le territoire situé en périmètre compact, assurant un développement proche des territoires déjà bâtis et bien desservis par les transports publics.

Enfin, en réponse au postulat de M. Laurent Guidetti, « Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! », le rapport préavis 2017/05 relève que la Municipalité a considérablement accru sa politique foncière et entend la poursuivre en vue de préserver un parc locatif abordable. Les moyens légaux à disposition sont désormais accrus par l'introduction d'un droit de préemption dans la loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), adoptée le 12 février dernier par le peuple vaudois.

La Direction de la culture et du développement urbain
La Direction du logement, de l'environnement et de
l'architecture

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Grégoire Junod, syndic, 021 315 22 00**
- **Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture, 021 315 52 00**

Les préavis n° 2017/04 et 2017/05 se trouvent sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 21 février 2017